



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2020

n° 14-2020

### RENOUVELLEMENT ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES FOURNITURES DE BUREAU

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **MERCREDI 4 MARS 2020 à 14 heures 30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine) par convocation du 26 février 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### **ETAIENT PRÉSENTS** (avec voix délibérative) :

##### **Membres titulaires :**

M. André DENOT	Conseiller départemental Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente du SMPH
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional

##### **Membre suppléant :**

M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Représentant M. Gilles QUINQUENEL
-------------------	--

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Gilles QUINQUENEL M. François BRIERE	Président de Saint-Lô Agglo Maire de Saint-Lô 3 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
Mme Marie-Pierre FAUVEL	Conseillère départementale

## **RENOUVELLEMENT ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES FOURNITURES DE BUREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

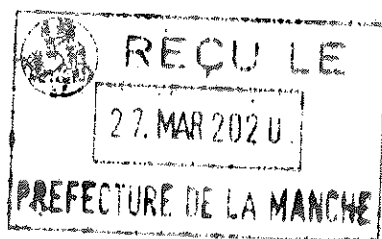
Vu la délibération n° 06-2016 du 8 avril 2016 décidant l'adhésion du SMPH au groupement de commandes, constitué par le Département de la Manche, pour l'acquisition de fournitures de bureau, d'enveloppes et de papier à en-tête, de tampons encreur, de papiers et de supports de communication ;

Vu la proposition de renouveler cette adhésion à compter du 1er janvier 2021, le marché prenant fin au 31 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le président à signer, le moment venu, la convention d'adhésion du SMPH au groupement de commandes.



Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat Mixte,**

André DENOT